



# RENTRÉE 2024

# PERSONNELS ASS, INFENES, CTSS

# CONTINUONS À DÉFENDRE NOS SERVICES !

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Nouvelle rentrée, même constat : des conditions de travail qui se détériorent avec toujours aucune création de postes, un nombre grandissant de postes vacants, des difficultés de recrutement, des salaires qui ne suivent pas l'inflation et qui intègrent de plus en plus une part indemnitaire non prise en compte pour le calcul de nos retraites.

Des conditions de rentrée encore plus préoccupantes avec une ministre démissionnaire après la décision d'Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée nationale. Cela n'empêchera pas la CGT Éduc'action de continuer à défendre les services médicaux et sociaux de l'Éducation nationale et d'exiger que ses revendications soient enfin entendues : revalorisation des grilles indiciaires, notamment l'accès à la catégorie A type, des créations massives de postes et le maintien au sein de l'Éducation nationale pour les infirmières, les assistant-es et les conseiller-ères techniques de service social.

L'Éducation nationale a besoin des services sociaux et des services médicaux pour pouvoir répondre aux besoins des élèves, des familles, des étudiants et des personnels.



## ARRÊT DÉFINITIF DE SAGESSE POUR LES INFENES

Une note du ministère du 17/06/2024 stipule la fin de l'application SAGESSE suite à la mise en place de l'outil LIEN. Toutefois, l'accès aux données sur SAGESSE reste possible pour consulter les éléments antérieurs des élèves encore scolarisé-es. Il est à noter que chaque département ou académie s'organise selon sa politique informatique et les besoins des personnels. Pour la CGT Éduc'action, il est nécessaire que les demandes des personnels soient prises en compte pour un meilleur suivi des élèves.

Nous vous informons que les réunions au ministère concernant l'outil LIEN se poursuivent cette année et que la CGT Éduc'action continuera de porter les revendications des personnels.



## TEMPS DE TRAVAIL : LA CGT ÉDUC'ACTION VOUS ALERTE...

L'accord ARTT de février 2000 est toujours valide et il doit être appliqué. Les suppressions de postes et les non remplacements des personnels ATSS (personnels administratifs, techniques, santé et social) dégradent les conditions de travail et augmentent la charge de travail et très souvent le temps de travail.

Retrouvez les obligations de services : <https://www.education.gouv.fr/botexte/sp4020207/MENA0102886C.htm>

CGT Éduc'action

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

[www.cgteduc.fr](http://www.cgteduc.fr)



0155827655



[unsen@cgteduc.fr](mailto:unsen@cgteduc.fr)



@CGTEducationofficiel



@cgt\_educ



@cgteducation

# FAISONS ENTENDRE NOS REVENDICATIONS



## REVALORISATION IFSE POUR LES ASS ET CTSS

La revalorisation de l'IFSE, avec effet rétroactif au 1er janvier 2024, décidée par le ministère en mai, a été versée pour la plupart des académies cet été aux personnels titulaires.

La CGT Éduc'ation revendique la revalorisation de la grille indiciaire. La réponse du ministère par cette revalorisation indemnitaire est hors sol et ne correspond pas aux attentes des personnels fortement mobilisés ces derniers mois !

**Pour rappel, voici les gains mensuels nets :**

ASS :	Ile-de-France : 256 euros	Autres régions : 157 euros
CTSS :	Ile-de-France : 328 euros	Autres régions : 199 euros



## PROJET DE DÉCENTRALISATION DES 4 CORPS MÉDICAUX ET SOCIAUX : OÙ EN EST-ON ?

Un projet de décentralisation des 4 corps médicaux et sociaux a été présenté aux organisations syndicales par le ministère en fin d'année scolaire dernière. Or, suite à la décision de dissolution de l'Assemblée nationale, le projet a été mis en suspens. Les réunions au ministère ont été annulées.

La CGT Éduc'action restera vigilante lors de la nomination du prochain gouvernement aux suites données à ce projet. La CGT Éduc'action réaffirme son opposition à toute forme de décentralisation et est attachée à ce que ces personnels restent au sein du service publique d'éducation.

## POUR LA CGT ÉDUC'ACTION, IL Y A URGENCE À EXIGER...



- ✓ UNE CATÉGORIE A TYPE POUR LES ASS ET LES INFENES, UNE CATÉGORIE A+ POUR LES CTSS
- ✓ L'INTÉGRATION DES INDEMNITÉS DANS LE TRAITEMENT DE BASE. NON À LA RÉMUNÉRATION AU MÉRITE ET À L'INDIVIDUALISATION DU TRAITEMENT!
- ✓ LA NON PRORATISATION DE L'INDEMNITÉ REP/REP+ POUR LES ASS ET LES INFENES SCOLAIRES
- ✓ LA CRÉATION DE POSTES EN NOMBRE SUFFISANT POUR LES PERSONNELS, LES ÉTUDIANTS ET LES ÉLÈVES
- ✓ LA CRÉATION D'UN VÉRITABLE SERVICE INFIRMIER SCOLAIRE SOUS L'AUTORITÉ D'UN.E CT INFENES
- ✓ UN SERVICE SOCIAL DANS LE 1ER DEGRÉ

CGT Éduc'action

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

[www.cgteduc.fr](http://www.cgteduc.fr)



0155827655



[unsen@cgteduc.fr](mailto:unsen@cgteduc.fr)



[@CGTEducationofficiel](https://www.facebook.com/CGTEducationofficiel)



[@cgt\\_educ](https://twitter.com/cgt_educ)



[@cgteducation](https://www.instagram.com/cgteducation)